



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2450

Lyon 3ème – « Requalification de la promenade Moncey » - Autorisation de signature d'un avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Lyon et la Métropole - Augmentation de l'opération n°63009001 et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2015-2, programme 00012

Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2450 - LYON 3EME – « REQUALIFICATION DE LA PROMENADE MONCEY » - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA METROPOLE - AUGMENTATION DE L'OPERATION N°63009001 ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-2, PROGRAMME 00012 (DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Requalification de la promenade Moncey – Suite des travaux ».

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « CMOU Espaces publics 2015-2020 » n°2015-2, programme 00012.

Par délibération n° 2018/3582 du 29 janvier 2018, vous avez approuvé la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon et le lancement de l'opération 63009001 à hauteur de 524 062 €

Par délibération n° 2020/5376 du 27 janvier 2020, vous avez approuvé l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon et une adaptation du montant de l'opération 63009001 à hauteur de 1 286 646,16 €

I- Contexte :

Au cœur du 3ème arrondissement de Lyon, la rue Moncey constitue une diagonale d'environ un kilomètre, composée d'une succession d'espaces publics au traitement très inégal, très encombrés et dégradés, découlant d'une juxtaposition d'aménagements de différentes époques : places Ballanche, Bahadourian, Guichard, Marc Aron, square Bonnel.

La Métropole de Lyon assure la maîtrise d'ouvrage unique de cette opération, la Ville de Lyon finançant les études et les travaux relevant de ses compétences : éclairage public, espaces verts et vidéosurveillance.

Cet axe, au fort potentiel d'espaces publics d'arrondissement et de cœur d'agglomération, a fait l'objet d'une première tranche de travaux livrée en octobre 2020 de la place Bahadourian à la place Guichard.

Cette première phase de travaux a connu des évolutions financières concernant :

- les voiries et réseaux (compétences Métropole) ;

- l'éclairage public du fait de fournitures et pose de matériels non prévus initialement (têtes amovibles sur les 21 mâts d'éclairage, installation de 10 coffrets d'alimentations électriques encastrés pour les forains et le remplacement d'une armoire électrique), soit + 56 599,85 € et de l'impact de la crise sanitaire.

L'évolution du programme initial a entraîné des prestations complémentaires relatives aux compétences de la Ville de Lyon. L'enveloppe financière dévolue par la Ville à cette opération a ainsi évolué pour atteindre un montant de 1 286 646,16 euros TTC. Cette évolution a fait l'objet d'un avenant n° 1 présenté au conseil municipal le 27 janvier 2020.

II- L'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique :

Un deuxième avenant est aujourd'hui nécessaire pour la mise en œuvre de la deuxième tranche des travaux (séquence place Eugène Varlin - rue de Bonnel) afin de prendre en compte :

- l'élargissement du périmètre de projet de 870 m² : le pourtour du square Dunois a été intégré au projet d'aménagement par souci de cohérence de traitement des espaces publics ;
- le renforcement de la végétalisation, malgré les contraintes liées à la présence du métro, des réseaux et l'accessibilité pompiers (notamment la plantation de 59 nouveaux arbres) ;
- l'évolution du poste éclairage public / vidéosurveillance du fait de l'augmentation des prix du marché.

Les modifications de programme et les offres des entreprises font évoluer l'enveloppe financière prévisionnelle globale des travaux de la promenade Moncey de 5 197 231,04 € TTC à 5 769 838,04 € TTC, soit une augmentation de 572 607 € TTC, se répartissant de la manière suivante :

- Métropole : 4 174 838,71 € TTC ;
- Ville de Lyon : 1 594 999,33 € TTC, soit une augmentation de 308 353,17 € TTC.

La Ville de Lyon finançant les études et les travaux complémentaires au titre de ses compétences (éclairage public, espaces verts, vidéosurveillance, et jalonnement de proximité), il convient d'établir un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique.

	Avenant 1	Avenant 2	
TRAVAUX Ville de Lyon	Montants TTC	Montants TTC	Evolution
Travaux préparatoires	294 633,63	229 461,20	-65 172,43
Espaces verts	256 716,01	310 778,99	54 062,98
Eclairage public	550 531,54	844 704,11	294 172,57
Vidéosurveillance	60 344,48	67 827,36	7 482,88
Etudes	124 420,50	131 368,92	6 948,42
TOTAL	1 286 646,16	1 584 140,58	297 494,42
Révision sur travaux phase 1			10858,75
TOTAL			308 353,17

A ces coûts travaux s'ajoute la remise en fonctionnement de la fontaine du Buisson Ardent pour un montant estimé à 60 000 € TTC. Soit une enveloppe supplémentaire globale de 368 354 €TTC.

La Ville de Lyon procédera aux versements de sa contribution à l'opération par phase, selon l'échéancier prévu dans la convention :

- 40 % au démarrage des travaux sur la base du montant des marchés de travaux ;
- 40 % à la réception des ouvrages sur la base du montant des dépenses réelles ;
- 20 % à la remise des dossiers des ouvrages exécutés (DOE) et sur la base du montant des dépenses réelles.

Il est donc proposé sur la base de ces éléments :

- d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique,
- d'autoriser le nouveau montant de l'opération n° 63009001 «Requalification de la promenade Moncey» estimée à 1 655 000 euros et financé par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « CMOU Espaces publics 2015-2020 » n°2015-2, programme 00012.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'article L 2422-12 du code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, n° 2018/3582 du 29 janvier 2018, n° 2020/5376 du 27 janvier 2020.

Vu ledit avenant n° 2 et ses annexes ;

Vu l'avis du Conseil du 3° arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

- 1- L'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- Le nouveau montant de l'opération n°63009001 « Requalification de la promenade Moncey » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme « CMOU Espaces publics 2015-2020 » n° 2015-2, programme 00012.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits et à inscrire au budget de la Ville sur le programme 00012, AP n° 2015-2 - opération n° 63009001, chapitre 23 – fonction 515 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- Exercices antérieurs : 614 741,31 euros
- 2023 : 709 942,69 euros
- 2024 : 330 316 euros

5- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET